



MESSAGE
CONCERNANT LA CONTINUATION
DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
ET DE L'AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR
DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
2004–2007

VERSION ABRÉGÉE

À QUOI SERT LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT?	2
LA VOLONTÉ INTERNATIONALE D'INSTAURER UN MONDE PLUS JUSTE	4
LES PRIORITÉS DE LA DDC	6
UNE LARGE ALLIANCE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT	8
MISE EN ŒUVRE ET MOYENS DE CONTRÔLE	10
COOPÉRATION AVEC LES PAYS DU SUD DE 2004 À 2007	12
INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT... C'EST INVESTIR DANS L'AVENIR	14
GLOSSAIRE	16

**La Direction du développement et de la coopération (DDC)
fait partie du Département fédéral des affaires étrangères**

© DDC, mai 2003

Édition: Direction du développement et de la coopération (DDC)
Domaine Politique de développement et Coopération multilatérale
Gestion rédactionnelle: Gabriela Neuhaus, Berne
Graphisme: BOH Consulting, Christian Jaberg, Soleure

Cette brochure est disponible en français, en allemand et en italien
D'autres exemplaires peuvent être commandés auprès de la DDC
téléphone +41 (0)31 322 44 12, e-mail: info@deza.admin.ch



La coopération au développement de 2004 à 2007

Aujourd'hui, 1,2 milliard de personnes, soit un cinquième de la population mondiale, vivent dans une pauvreté extrême. Pour remédier à cette situation, l'Organisation des Nations Unies (ONU) invite ses membres à s'engager dans une lutte sans merci contre la faim et la misère, afin qu'à l'avenir nous puissions tous vivre à l'abri de la peur et du besoin. Et ce défi s'adresse à chacun d'entre nous. La Suisse est consciente depuis longtemps de ses responsabilités. La Constitution fédérale prévoit donc expressément que notre politique extérieure doit poursuivre les objectifs suivants:

- Soulager les populations dans le besoin et lutter contre la pauvreté.
- Promouvoir la coexistence pacifique des peuples.
- Préserver les ressources naturelles.

L'aide publique au développement vient en aide aux personnes les plus démunies. Pour la financer, le Conseil fédéral demande notamment tous les quatre ans au parlement d'approuver un **crédit de programme destiné à la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement**.

Le crédit de programme demandé pour assurer la coopération avec les pays du Sud de 2004 à 2007 se monte à 4,4 milliards de francs. Cette brochure est une version abrégée du «Message Sud»* de 2003 que le Conseil fédéral adresse au

parlement. Elle explique le pourquoi de la coopération au développement, situe la coopération suisse dans le contexte national et international et présente ses priorités pour les années à venir.

Le crédit prévu, destiné à la coopération avec les pays du Sud, couvre deux tiers environ des dépenses de l'aide publique au développement. Le tiers restant est consacré à d'autres domaines, tels que l'aide humanitaire, la coopération avec l'Est ou les mesures économiques et commerciales de la coopération au développement.

La coopération au développement fait partie intégrante de la politique extérieure de la Suisse. La responsabilité en incombe à la Direction du développement et de la coopération (DDC), qui met en œuvre la coopération suisse sur le plan international et assure sa coordination avec d'autres services fédéraux.

Le travail accompli par la Suisse se distingue par sa qualité. Les pays partenaires et les organisations internationales apprécient en particulier la continuité et la fiabilité des projets suisses. Seul l'octroi de ce crédit de 4,4 milliards de francs nous permettra de continuer à assumer pleinement nos tâches au titre de la solidarité internationale. De plus, ce crédit s'inscrit dans la volonté réaffirmée à plusieurs reprises par le Conseil fédéral de porter l'aide publique au développement allouée par la Suisse de 0,34% (en 2001) à 0,4% du revenu national brut jusqu'en 2010.

* Le texte intégral du «Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement» peut être obtenu auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, vente des publications fédérales.



Un constat sans appel

Ce qu'ils en disent

Dans le cadre d'une **étude sur la pauvreté en Tanzanie**, la DDC a examiné, en novembre et en décembre 2002, les conditions de vie de vingt-six familles de la région de Morogoro. Les résultats montrent bien que la pauvreté a de multiples facettes:

«Je n'ai pas de lit, pas de chaise, pas de hache... rien. J'ai honte. Je n'ai même pas de quoi acheter des semences pour cultiver des haricots.»

Un père de quatre enfants

«Si j'avais une formation, je trouverais du travail partout.»

Un jeune des rues

«J'admire un ami qui a été chauffeur et a toujours dépensé son argent avec sagesse. Il a pu envoyer ses cinq enfants à l'école et deux d'entre eux sont même allés à l'université. J'ai essayé d'envoyer mes fils à l'école, mais deux n'ont pas réussi. Si seulement j'avais envoyé ma fille à l'école secondaire!»

Un homme d'âge mûr

La pauvreté existe partout, même dans les riches pays industrialisés. Cependant, être pauvre en Suisse ne signifie pas la même chose qu'être pauvre en Afrique du Sud ou en Inde. Un enfant né dans une famille pauvre à Bombay vit dans la rue, sans espoir d'avoir un jour un toit au-dessus de la tête, d'aller à l'école ou de pouvoir gagner sa subsistance dans la dignité. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, nombre de personnes ne parviennent pas à se nourrir suffisamment, ni à nourrir leur famille. La faim les ronge et les fait souffrir. Elles tombent malades et meurent.

Chaque jour, la faim tue environ 100 000 personnes de par le monde, soit 36 millions par an. Près de 800 millions d'êtres humains souffrent de sous-alimentation et 95% d'entre eux vivent dans des pays en développement. Une personne sur cinq n'a pas accès à l'eau potable. Et 30 000 enfants meurent chaque jour de maladies que la médecine moderne sait éviter ou traiter...

La pauvreté sape la dignité et les capacités de ceux qui en souffrent. «C'est comme une prison.» Voilà comment un Tanzanien perçoit sa vie, tandis qu'un autre déclare: «La pauvreté est une notion négative. Elle ne te donne pas la force de construire ton avenir.»

La pauvreté est un cercle vicieux dont il est presque impossible de sortir sans aide extérieure. Lorsque l'on est affaibli par la faim, on tend plutôt à tomber malade qu'à prendre des initiatives. Lorsque l'on n'a pas pu aller à l'école, il est difficile de se faire une place dans un monde dominé par l'argent et par le savoir. Et lorsque l'on n'a pas de chez-soi, on vit au jour le jour sans penser à investir dans son avenir.

La pauvreté engendre la peur et l'insécurité, elle plonge les gens dans la misère, l'isolement et la honte. Elle peut les inciter à émigrer, voire les acculer à la criminalité.



L'espoir d'un avenir meilleur

Comme l'a si bien dit Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, la pauvreté est en contradiction avec le droit qu'a tout être humain de «**vivre à l'abri de la peur et du besoin, tout en préservant les ressources naturelles pour les générations à venir**».

Le monde possède aujourd'hui suffisamment de moyens et de ressources pour éradiquer la pauvreté. Tant au Nord qu'au Sud, l'effort passe cependant par un changement d'attitude et par la définition de nouvelles priorités: les individus et les nations riches devront renoncer à un peu de leur prospérité, car l'opulence des riches ne doit pas être alimentée par la misère des pauvres. Dans les années septante du siècle dernier, Willy Brandt, ancien chancelier allemand et prix Nobel de la paix, l'avait déjà compris: «**La politique de développement est la politique de sécurité du XXI^e siècle.**»

Un peu partout, la **mondialisation** a creusé les écarts économiques et sociaux. Les pays les moins avancés, notamment, peinent à profiter de la croissance des marchés mondiaux et des nouvelles technologies. La mondialisation offre cependant à chacun et à chacune la possibilité d'en bénéficier. Le défi que doit relever la coopération au développement consiste à créer les conditions qui donneront aux pays pauvres et à leurs habitants les moyens de saisir cette chance. Ces conditions comprennent aussi bien la réglementation de l'économie mondiale que le renforcement des potentiels nationaux et locaux.

Nombre de cas prouvent qu'il est possible de surmonter la pauvreté et la misère: complètement dévasté par des années de guerre, le **Vietnam** a réussi, avec l'appui de la communauté internationale, à s'intégrer dans le marché mondial des produits et des matières premières, où il occupe désormais la place d'un fournisseur en plein essor.

Quant à l'île **Maurice**, elle est parvenue à instaurer l'État de droit et la démocratie dans une société multiculturelle. Grâce à un accord spécial, cet État insulaire d'Afrique de l'Est a pu vendre son sucre en Europe à des prix européens, nettement supérieurs à ceux pratiqués sur le marché mondial. Les revenus supplémentaires générés par ce «commerce équitable» ont servi de base au développement d'une économie diversifiée et florissante sur l'île.

Voici encore le cas de Tangelbamba au **Pérou**: ce village possède aujourd'hui sa pharmacie et les paysans cultivent des pommes de terre issues de semences améliorées. C'est là le résultat d'un projet de développement financé par l'État péruvien en contrepartie d'une remise de dette concédée par la Suisse.

«On m'a volé ma réserve de nourriture, alors je suis allé voir le Conseil du village mais ils n'ont rien fait. Ils ne me connaissent pas bien. Ils ne viennent jamais me voir et je n'ai plus confiance. Pour éviter les vols, mes fils aînés vivent maintenant avec moi.»

Un vieil homme

«Je ne vais pas demander de l'aide au Conseil du village quand j'ai un problème, parce que je devrais payer.»

Un jeune père

«Le pire, ce sera quand mon bébé tombera malade. Nous n'avons pas d'argent et personne à qui demander de l'aide.»

Une jeune mère



Des résolutions fermes et concrètes

À l'occasion du Sommet du millénaire, en septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité une série d'objectifs dont la réalisation permettrait de réduire sensiblement la pauvreté par rapport à ce qu'elle était en 1990. La liste comprend huit grands thèmes subdivisés en un total de dix-huit cibles à atteindre jusqu'en 2015:

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1: Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2: Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.

Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3: Donner à tous les garçons et à toutes les filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4: Éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.

Réduire la mortalité infantile

Cible 5: Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (dont 11 millions meurent aujourd'hui chaque année).

Améliorer la santé maternelle

Cible 6: Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle. (Aujourd'hui, plus d'un demi-million de femmes meurent pendant la grossesse ou lors de l'accouchement.)

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7: Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle.

Cible 8: Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies.

Assurer un environnement durable

Cible 9: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 10: Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.

Cible 11: Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire.

Cible 13: S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.

Cible 14: Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement.

Cible 15: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

Cible 16: En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies pour permettre aux jeunes de trouver des emplois décents et utiles.

Cible 17: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

Cible 18: En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies – en particulier des technologies de l'information et de la communication – à la portée de tous.



Des prévisions mitigées

La plupart des Objectifs du millénaire pour le développement découlent de l'expérience acquise en matière de développement et des débats menés dans les années nonante. Depuis lors, nombre de pays ont progressé vers la réalisation de ces objectifs.

Si le **Rapport sur le développement dans le monde de 2002** prévoit que 55 pays (représentant 23% de la population mondiale) atteindront certes trois quarts des objectifs fixés, il avertit aussi que 33 autres pays (réunissant 26% de la population mondiale) n'en réaliseront pas la moitié. Si des efforts spéciaux ne sont pas entrepris, les prévisions resteront particulièrement pessimistes en Afrique australe: diverses raisons, dont des régressions sur la voie du progrès, nous obligent à admettre que l'atténuation de la pauvreté extrême et la réalisation de la plupart des autres objectifs du millénaire n'y deviendront pas réalité avant longtemps.

La Banque mondiale estime qu'il **faudrait augmenter l'aide publique au développement de 40 à 60 milliards de dollars** pour atteindre la cible numéro 1, c'est-à-dire pour réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre des personnes vivant dans la pauvreté absolue. Une telle augmentation équivaut environ à doubler les montants alloués à cette aide dans le monde entier.

Pour ce qui est de la cible numéro 2, réduire de moitié le nombre de ceux qui souffrent de la faim, 51 pays, regroupant 46% de la population mondiale, sont sur la bonne voie, tandis que 24 pays restent à la traîne et que l'on observe même un retour en arrière dans 15 pays.

La cible numéro 3 devrait bientôt être atteinte dans la plupart des pays, puisque 84% des filles et des garçons fréquentent une école primaire. Il n'en reste pas moins que **sur les 680 millions d'enfants en âge scolaire dans le monde, 113 millions n'ont aucune chance d'apprendre à lire, à écrire et à compter...** et 97% d'entre eux vivent dans des pays en développement.

Les Objectifs du millénaire pour le développement sont des **jalons politiques** qui définissent l'orientation des efforts de la communauté internationale pour les années à venir. Diverses conférences internationales ont déjà fixé des étapes pour la réalisation de ces objectifs. Le Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en septembre 2002, a ainsi débouché sur l'adoption d'un **plan d'action pour réaliser les Objectifs du millénaire**. La Suisse a joué un rôle très actif lors de ce sommet et a décidé de mettre désormais sa politique de développement – dont la priorité consiste depuis des années à venir en aide aux plus démunis – au service des Objectifs du millénaire pour le développement.

Un monde de contrastes

Sur notre planète, environ 1,2 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, alors que dans nombre de pays européens une vache reçoit des subventions qui équivalent à près du double de ce montant.

70% des pauvres sont des femmes.

Quelque 815 millions de personnes souffrent de sous-alimentation: 777 millions d'entre elles vivent dans les pays en développement, 27 millions dans des pays en transition et 11 millions dans les pays industrialisés.

Environ 1,1 milliard de personnes vivent dans des quartiers miséreux, dangereux et malsains. Elles achètent de l'eau à des revendeurs qui en exigent jusqu'à cent fois le prix demandé par les services publics.

Chaque année, les pays de l'OCDE consacrent environ 522 milliards de dollars à leurs dépenses militaires, 361 milliards à la protection de leur agriculture... et 56 milliards à la coopération au développement.



Cinq thèmes prioritaires

Thèmes transversaux

Les cinq thèmes prioritaires de la DDC sont interdépendants, de sorte qu'une mesure prise dans un domaine se répercute presque automatiquement dans les autres. La DDC s'efforce donc de maintenir des contacts étroits entre les activités menées dans les différents thèmes prioritaires et a aussi défini des **thèmes dits transversaux**.

L'égalité hommes-femmes est l'un des thèmes transversaux que la DDC intègre dans tous ses programmes.

Les femmes étant davantage victimes de la pauvreté que les hommes, les faire participer aux projets ouvre de nouvelles perspectives au développement.

L'approche transversale repose sur une analyse des rapports sociaux hommes-femmes dont les résultats sont pris en compte dans l'élaboration des programmes. Au besoin, la DDC soutient des projets destinés à promouvoir l'égalité des sexes.

La Suisse s'est dotée d'une coopération au développement moderne qui se fonde sur la Constitution fédérale, sur la loi fédérale de 1976, sur le Rapport sur la politique extérieure 2000 et sur l'évolution du contexte international. Pour relever avec détermination les défis mondiaux et utiliser efficacement les moyens limités dont elle dispose, la DDC concentre ses activités sur cinq thèmes prioritaires:

1 Prévention et résolution des crises

Les guerres engendrent la pauvreté et la misère. Les chances de développement sont nulles lorsqu'un conflit couve et que les gens vivent avec la peur au ventre. Si l'on n'a perçu que récemment le rôle primordial que jouent le maintien de la paix et la prévention des conflits dans la lutte contre la pauvreté, ce thème occupe aujourd'hui une place de choix dans les programmes et les projets de la DDC.

2 Bonne gouvernance

Promouvoir la «bonne gouvernance» (bonne gestion des affaires publiques), c'est contribuer à créer un cadre aussi propice que possible au développement. Les principaux éléments de ce cadre comprennent le renforcement de l'État de droit et des droits de l'homme, la répartition équitable du pouvoir et la stabilité macro-économique.

3 Développement social

Il faut assurer aux pauvres l'accès aux services de base dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hygiène. Les plus démunis doivent aussi pouvoir participer aux processus politiques, sociaux et économiques, si l'on veut initier un développement durable. La participation et la promotion de l'autonomie (empowerment) sont donc au cœur des activités de la DDC.

4 Revenus et emplois

La DDC contribue à créer et à préserver des revenus et des emplois. Sa contribution comprend diverses activités: promouvoir des règles économiques équitables, coopérer avec le secteur privé, encourager l'adoption et le respect de clauses sociales, garantir l'accès à l'éducation et à la formation, développer les connaissances et les technologies, créer et renforcer des institutions financières et des (petites) entreprises.

5 Environnement

Seule une exploitation durable des ressources naturelles permettra d'améliorer à moyen et à long terme les conditions de vie de toutes les nations. C'est la seule et unique solution pour préserver les fondements de la vie et le potentiel productif de notre planète.



Quatre lignes d'action

La coopération suisse au développement doit sa qualité et son caractère unique à ses valeurs, clairement établies. La DDC a défini quatre lignes d'action qui servent de fondement à ses diverses activités et président à son travail en partenariat. Les voici:

Promotion de l'autonomie

Les activités de la Suisse doivent permettre à ses partenaires du Sud de prendre leur destinée en main. Ce processus vise également à renforcer les compétences et les capacités institutionnelles des partenaires pour leur permettre d'analyser eux-mêmes une situation, puis d'élaborer et de réaliser un projet.

Savoir

Le savoir-faire est l'une des conditions préalables au développement. Chaque fois qu'elle en a l'occasion, la DDC transmet du «savoir» et contribue à sa diffusion locale et internationale. Elle favorise en particulier la mise en valeur et l'exploitation des savoir-faire locaux.

Dialogue international

La multiplication des problèmes transnationaux et mondiaux exige des solutions, elles aussi, internationales. La DDC collabore avec d'autres services fédéraux pour promouvoir les contacts à l'échelle mondiale et susciter un dialogue international sur certains thèmes du développement.

Solidarité

La Suisse appuie les pays du Sud dans leur lutte contre la pauvreté et la misère. Pour assurer une assise solide à son aide, la DDC collabore avec d'autres services fédéraux, avec des organisations non gouvernementales et avec l'économie privée.

Les activités de la DDC respectent quatre règles:

Viabilité

Le développement est un processus à moyen et à long terme, qui doit aussi prendre en compte les besoins des générations futures.

Avenir

La coopération au développement applique des approches pratiques orientées vers l'avenir.

Efficacité

Le succès de la coopération se mesure avant tout à la réalisation des objectifs fixés.

Partenariat

Le développement est une tâche que les partenaires du Nord et du Sud doivent assumer ensemble.



Des tâches multiples et variées

Objectifs de la politique extérieure de la Suisse, tels qu'ils figurent dans le Rapport sur la politique extérieure 2000:

1. Promouvoir la coexistence pacifique des peuples.
2. Promouvoir le respect des droits de l'homme et de la démocratie.
3. Sauvegarder les intérêts de l'économie suisse à l'étranger.
4. Soulager les populations dans le besoin et lutter contre la pauvreté.
5. Préserver les ressources naturelles.

Les programmes et les projets de la DDC constituent aujourd'hui un élément essentiel de la **politique extérieure de la Suisse**: ils contribuent à plus d'un titre à réaliser les objectifs de cette politique et à asseoir la réputation internationale de notre pays.

L'absence d'un passé colonial et expansionniste fait de la Suisse un partenaire très apprécié. De plus, grâce à leur orientation et à leur efficacité, ses activités en faveur du développement jouissent d'une large reconnaissance.

L'ouverture de la politique extérieure dans les années nonante et l'internationalisation croissante de bien des domaines ont étoffé, ces dernières années, le travail de la politique extérieure et de la politique de développement. En toute logique, le nombre des acteurs concernés au sein de l'administration fédérale ne pouvait que s'accroître.

L'élaboration de la coopération au développement représente une tâche qu'assument ensemble la **DDC**, le **Secrétariat d'État à l'économie (seco)** et l'**Administration fédérale des finances**. La DDC est seule compétente pour coordonner l'élaboration et la réalisation des programmes et des projets. Le seco est son principal partenaire au sein de l'administration fédérale.

Pour ce qui est de la politique internationale pour la protection de l'environnement, la DDC collabore avec l'**Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)**. L'**aide humanitaire** et l'**aide à l'Est** sont les domaines d'activités qui s'apparentent le plus à la coopération au développement et font l'objet de messages séparés soumis au parlement. Celui-ci doit aussi se prononcer sur un **crédit-cadre relatif à des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**.

Selon le thème et les circonstances, d'autres services peuvent aussi intervenir dans la coopération internationale, par exemple l'Office fédéral des réfugiés, l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral de l'agriculture, le Groupe de la science et de la recherche, l'Office fédéral de la justice ainsi que divers services du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.



La DDC et ses partenaires

La DDC choisit les partenaires et les organisations avec qui elle travaille en fonction du programme et du thème traité. Les projets de la coopération bilatérale sont ainsi élaborés et réalisés en collaboration avec les bénéficiaires des pays et des régions prioritaires. Ces projets s'inscrivent en général dans des programmes par pays, prévus sur plusieurs années.

L'**ancrage local** est l'une des préoccupations centrales de la coopération suisse. Les partenaires de la DDC dans les pays du Sud comprennent donc non seulement des instances étatiques, mais aussi d'autres acteurs: associations, organisations non gouvernementales (ONG), universités, économie privée, etc. Selon les compétences à disposition, la DDC décide d'assurer elle-même le travail sur le terrain, de le confier à des ONG ou à des entreprises, ou de collaborer avec des organisations internationales.

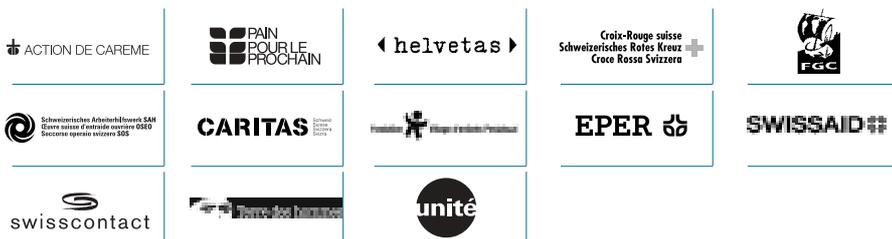
Dans le Nord, la DDC peut aussi compter sur un vaste réseau de partenaires non gouvernementaux. Depuis des années, elle collabore par exemple étroitement, tant sur le plan théorique que pratique, avec des **organismes privés suisses œuvrant pour le développement**. La DDC a également signé avec diverses organisations des conventions à long terme, par lesquelles elle s'engage à cofinancer certains de leurs programmes. Ce sont ainsi des ONG suisses qui gèrent entre 25 et 30% des projets de la coopération bilatérale.

Ces dernières années, la collaboration avec des institutions scientifiques – **universités, hautes écoles et centres de compétences** – a aussi gagné en importance. Des échanges permanents avec les milieux académiques s'avèrent en effet indispensables pour définir l'orientation stratégique et pratique de la coopération au développement. L'accès au savoir, ainsi que la capacité d'assimiler et d'appliquer des connaissances scientifiques, constituent des facteurs-clés pour permettre aux habitants du Sud d'améliorer durablement leur situation. La DDC encourage dès lors, notamment dans le cadre d'un pôle de recherche national, les **partenariats de recherche avec le Sud**.

Il serait utopique de vouloir réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement, surtout celui qui prévoit de réduire de moitié la pauvreté, sans intégrer **l'économie privée** dans la coopération au développement. À l'avenir, la DDC souhaite donc encourager de nouvelles formes de partenariat avec ce secteur: investissements privés à caractère purement social (investissement social) ou alliances réunissant ONG, économie et État pour promouvoir un commerce équitable.

La DDC entend promouvoir la **collaboration avec le secteur privé** aux conditions suivantes:

- La collaboration améliore durablement les conditions de vie des groupes de population défavorisés.
- La croissance économique bénéficie davantage aux pauvres qu'aux autres groupes de la population.
- Les prestations de la DDC sont conformes à sa mission principale.
- La collaboration demeure subsidiaire et ne fausse pas le marché.





Programmes et projets

La pauvreté a de multiples facettes et résulte d'une foule de facteurs interdépendants. La coopération au développement s'efforce donc de recourir à une **approche globale et intégrée**. Il ne suffit pas, par exemple, de creuser un trou d'eau dans une région désertique pour permettre aux gens d'apaiser leur soif. Pour que ce puits ait une utilité durable, les habitants doivent aussi savoir l'entretenir et réparer eux-mêmes la pompe. De plus, il faut régler les questions concernant les droits de propriété et d'utilisation de l'eau et veiller à ce que la création du point d'eau s'insère dans un projet de développement plus large, utile à tout le village ou à l'ensemble de la région.

La DDC évite de planifier et de réaliser des projets isolés et coûteux. Toutes ses activités s'inscrivent aujourd'hui dans un seul grand cadre, qui est défini par la politique de développement. Des **programmes** conçus de la sorte améliorent la qualité de la coopération et créent des bases solides pour un développement durable. Cette manière de procéder n'exclut toutefois nullement des **projets isolés novateurs**, qui peuvent ensuite servir de moteur à de nouveaux programmes.

La crédibilité et la force de persuasion de la Suisse sont optimales dans les domaines où elle possède une longue expérience, fondée sur la réalisation de nombreux programmes et projets. Par ailleurs, le travail de coopération à long terme avec les pays prioritaires ne permet pas seulement à la Suisse de mener des activités durables, mais contribue aussi à accroître ses **compétences en matière de développement**.

La DDC s'efforce d'investir ses moyens là où leur **impact** est **maximal** et où ils améliorent des systèmes entiers. Selon l'envergure d'un programme, les activités de la DDC peuvent viser toute l'économie du pays partenaire ou se limiter à un domaine particulier, comme l'agriculture, la santé ou l'éducation.

En principe, la DDC finance directement les petits projets et les mandats confiés à des experts. Dans le cas de programmes de plus grande envergure, qui englobent un pan entier de l'économie nationale ou le budget d'un État par exemple et qui font intervenir plusieurs partenaires, elle coordonne ses activités avec d'autres donateurs et n'accorde au pays bénéficiaire que des aides budgétaires strictement contrôlées.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, la DDC met l'expérience acquise dans la coopération bilatérale à la disposition des organisations internationales. Elle contribue ainsi, entre autres, à **garantir la qualité des programmes multilatéraux**.

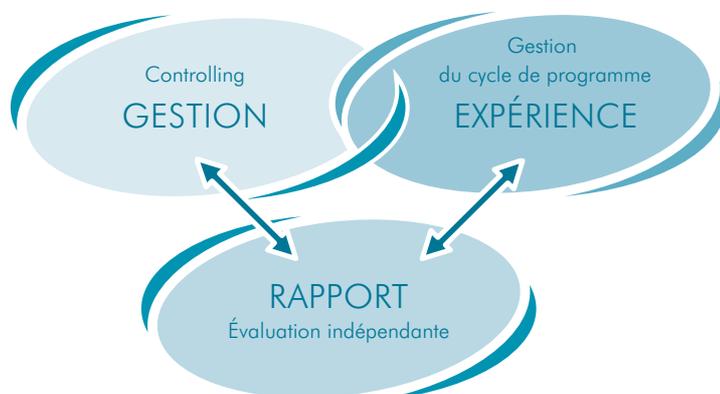
La DDC – une organisation en constante évolution

Diverses études internationales indiquent que la coopération au développement s'est profondément modifiée au cours des années nonante, revoquant et corrigeant aussi bien ses grandes orientations que ses activités sur le terrain. On ne cesse pourtant de s'interroger sur l'utilité et sur l'efficacité des efforts entrepris pour atténuer la pauvreté.

Au niveau international, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) passent réciproquement en revue leurs activités de développement tous les trois à quatre ans. La dernière fois qu'elle s'est soumise à cet examen, la Suisse a obtenu de très bonnes appréciations. Pour accroître la durabilité de ses efforts, la coopération suisse au développement devrait toutefois, selon l'OCDE:

- Axer plus encore son aide sur la lutte contre la pauvreté.
- Limiter ses activités à certains domaines.
- Associer davantage ses partenaires locaux à la réalisation des projets.
- Accroître sa cohérence politique.

Pour garantir et vérifier l'efficacité de son travail, la DDC s'est dotée d'un système comprenant trois phases interdépendantes:



Une bonne gestion des **connaissances** et de **l'expérience** favorise l'acquisition de compétences et l'évolution institutionnelle. Elle doit garantir l'accès au savoir à tous les partenaires de la DDC, pour qu'ils soient à même d'en faire usage dans leur lutte contre la pauvreté et l'injustice. La DDC collabore aussi avec ses partenaires pour acquérir elle-même de nouvelles compétences.

Des méthodes ou des solutions ayant fait leurs preuves dans un domaine peuvent ainsi être utilisées ailleurs. De plus, la mise à disposition facilitée d'informations d'ordres très divers favorise l'élaboration de stratégies et d'approches fiables. Il s'agit ici de mettre en place des processus d'apprentissage et d'innovation pouvant s'adapter en tout temps à l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la coopération au développement.

Points de vue

Sans justice sociale, le développement reste en rade.

Par le passé, la plupart des projets menés dans l'artisanat et dans l'agriculture ne tenaient guère compte du marché; leur viabilité économique était dès lors compromise.

Il faut indemniser ceux qui fournissent des prestations écologiques et qui renoncent à exploiter certaines ressources.

Pour ne pas placer le pays partenaire face à des exigences contradictoires, les donateurs doivent convenir entre eux des modalités du dialogue politique.

L'instauration de la justice et de l'équilibre social passe inévitablement par une nouvelle répartition du pouvoir.

Les instruments de lutte contre la pauvreté doivent prendre en compte le cercle vicieux «pauvreté–sida–pauvreté...».

Mise en œuvre ciblée

La Suisse à l'ONU

À présent qu'elle est membre de l'ONU (depuis septembre 2002), la Suisse s'attachera à faire valoir les priorités suivantes au sein de cette grande organisation:

- Orienter le système de l'ONU vers les Objectifs du millénaire pour le développement.
- Assurer la réalisation des décisions prises lors des grandes conférences et des conférences spéciales de l'ONU.
- Veiller à la cohérence et à la coordination des différentes activités de développement.
- Favoriser une représentation proportionnelle des pays en développement les plus pauvres.

Puisqu'il apparaît que seule une coopération internationale étroite permettra de relever les défis actuels – pauvreté, destruction de l'environnement, migrations, sida, etc. – la communauté internationale s'attache de plus en plus à élaborer des solutions communes.

Des institutions multilatérales, en particulier les institutions de l'ONU, mais aussi les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI) ou les banques régionales de développement, financent dans les pays en développement des programmes dont la complexité, l'envergure ou le financement dépassent les moyens de la coopération bilatérale.

Dans son «Rapport sur la politique extérieure 2000», le Conseil fédéral prévoit ainsi que les activités multilatérales de la Suisse joueront sans doute un rôle-clé à l'avenir. Entre 2004 et 2007, la part de la coopération multilatérale au développement devrait donc passer à un tiers environ du budget total de la DDC.

Dans le cadre de la coopération bilatérale, la DDC apporte une aide directe à certains pays et régions. Deux tiers environ des moyens à disposition de la DDC sont consacrés à cette aide.

La coopération bilatérale comprend des programmes et des projets – réalisés dans le cadre de partenariats au niveau national ou local – qui visent à jeter les bases d'un développement durable. Selon le pays et les conditions qui y règnent, la DDC participe à des projets dans les domaines suivants: bonne gouvernance, développement social, prévention des conflits, exploitation durable des ressources naturelles ainsi que création de revenus et d'emplois.

Tout comme elle s'est donné des priorités thématiques, la DDC a opté pour une concentration géographique de ses efforts. Ses activités dans les pays du Sud visent ainsi dix-sept pays prioritaires et comprennent six programmes spéciaux.

■ Pays prioritaires et ■ Programmes spéciaux de la DDC dans les pays du Sud

Les pays prioritaires sont des pays avec qui la DDC mène des programmes à long terme et d'une certaine envergure (dont le budget annuel se situe entre 8 et 10 millions de francs).

Les programmes spéciaux sont de portée restreinte et répondent souvent à des besoins ponctuels nés d'une situation transitoire ou ont un caractère exploratoire (projets pilotes).





Nouvelles approches

Ces dernières années, la DDC a commencé à déborder des frontières de ses pays prioritaires pour mener une véritable **politique régionale de développement**. Cette nouvelle approche a déjà fait ses preuves: en Amérique centrale (Nicaragua, Honduras, Salvador) et en Asie du Sud-Est (dans le bassin du Mékong), elle a permis de tisser des réseaux multinationaux qui favorisent l'échange des expériences par-delà les frontières.

Les synergies ainsi créées contribuent non seulement à réduire les coûts, mais aussi à multiplier l'impact des projets et des programmes. Forte de ces premières expériences positives, la DDC entend développer ses programmes régionaux actuels pour, si possible, les étendre progressivement à d'autres régions. À l'heure actuelle, cette approche semble particulièrement bien adaptée à l'Afrique australe et aux pays du Sahel.

Alors que la DDC déployait traditionnellement ses activités dans le domaine social, elle tend depuis quelques années à mettre aussi l'accent sur deux autres domaines qui jouent un rôle primordial dans l'amélioration du contexte global, sans laquelle tout effort de développement demeurerait vain.

La DDC s'emploie donc à promouvoir la **bonne gouvernance**, par exemple en apportant son appui à des processus de démocratisation. Outre la gouvernance, le **maintien de la paix** et la **prévention des conflits** revêtent une importance tout aussi cruciale: qu'il soit économique ou social, le développement ne peut en effet reprendre son cours dans une région en crise que lorsque ses habitants s'y sentent à nouveau à l'aise et en sécurité.

Grâce aux activités qu'elle mène depuis des années, la Suisse possède désormais de grandes compétences en matière de coopération au développement dans les régions de montagne. En 2002, dont l'ONU a fait l'Année internationale de la montagne, elle a ainsi lancé l'initiative «**Développement durable dans les régions de montagne**».

Les **nouvelles technologies de l'information** sont l'un des grands moteurs de la mondialisation. La DDC pense qu'il est de son devoir de les mettre au service de la lutte contre la pauvreté et du développement durable et d'en faire bénéficier ses partenaires du Sud.

D'autres activités de la DDC abordent des thèmes tels que **le développement et les migrations, l'eau, le VIH/sida et les biens publics mondiaux**.

Nouvelles technologies

Le **Partenariat mondial pour le savoir** (GKP, Global Knowledge Partnership) est un réseau international qui facilite l'accès des plus démunis au savoir et à l'information. Cet accès s'avère en effet primordial à l'ère de la «**révolution numérique**», où la **radio** et **l'internet** ouvrent de nouvelles perspectives aux habitants du Sud.

La DDC participe activement au développement de ce réseau et veille à ce que les plus pauvres bénéficient aussi des **nouvelles technologies de l'information et de la communication**.

Maintien de la paix

En apportant son aide à l'élevage de bétail au **Niger**, la DDC œuvre aussi pour le maintien de la paix: dans une région où le manque de terres arables et d'eau donnait souvent lieu à des **conflits entre paysans nomades et sédentaires**, le programme en faveur de l'élevage aide à désamorcer la situation. Une analyse approfondie des tensions indique toutefois que ce programme ne pourra pas, à lui seul, instaurer une **paix durable**.

Le développement a un prix

Principales dépenses de la Confédération selon le Compte d'État 2002
 Prévoyance sociale (AVS, AI, assurance-maladie, etc.): 12,78 milliards de francs
 Trafic: 8,09
 Défense nationale: 4,78
 Agriculture: 4,07
 Formation et recherche: 3,59
 Aide au développement: 1,39

Selon la Banque mondiale, le revenu par habitant a atteint 38 330 dollars en Suisse en 2001. Or il n'a pas dépassé 80 dollars en République démocratique du Congo, pays le plus pauvre dans les statistiques de la banque, alors que la moyenne mondiale avoisinait 5120 dollars.

Dans 49 des pays les plus pauvres, le niveau de vie est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a 30 ans.

Le revenu moyen des 20 pays les plus riches est 37 fois plus élevé que celui des 20 pays les plus pauvres.

L'écart entre les deux groupes est aujourd'hui deux fois plus grand qu'il y a 40 ans.

En dépit de tous les efforts de développement, le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser. De plus, le débat international actuel prouve à quel point il est difficile d'améliorer la vie des pauvres lorsque cet effort est perçu comme une menace pour les intérêts des riches. Le désendettement et l'ouverture des marchés du Nord aux produits du Sud (revendications légitimes des pays en développement) ne sont que deux exemples qui illustrent les obstacles à surmonter pour instaurer une «mondialisation équitable».

La coopération au développement occupe une position particulière dans ce contexte, puisque la tradition la place du côté des pauvres et de la lutte contre la pauvreté. Elle est donc appelée à jouer un rôle crucial dans la réalisation des objectifs définis par l'ONU dans sa Déclaration du millénaire. La Suisse comptant parmi les pays prospères, il est de son devoir de participer aux efforts de développement.

Le message soumis au parlement demande l'ouverture d'un crédit de programme de 4,4 milliards pour la «continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement» de 2004 à 2007. Le montant demandé permettra au Conseil fédéral de faire passer l'aide publique au développement de 0,34 à 0,4% du revenu national brut (RNB) jusqu'en 2010.

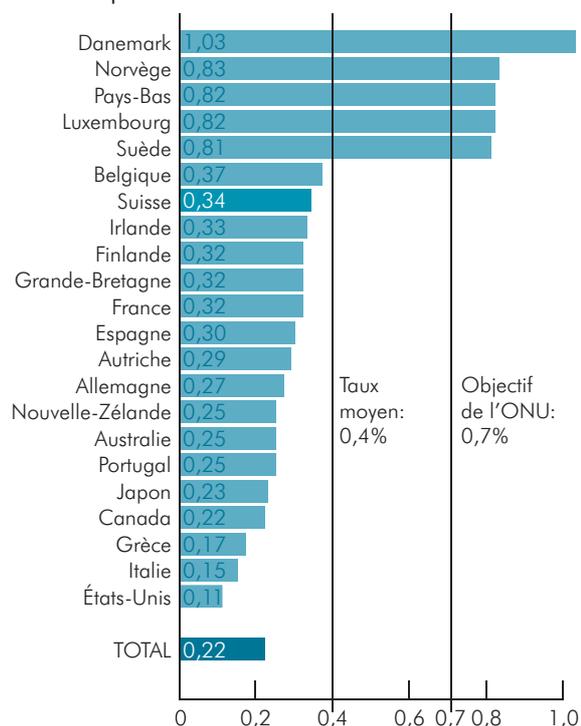
Grâce à cette augmentation, la Suisse parviendra certes à améliorer un peu sa position dans le classement international, mais elle n'en restera pas moins loin derrière les pays nordiques et encore fort loin de l'objectif fixé par l'ONU, qui a exhorté les pays donateurs à consacrer 0,7% de leur RNB aux efforts de développement. Dans le cadre du débat international sur la concrétisation des Objectifs du millénaire, nombre de pays ont d'ailleurs annoncé leur intention d'augmenter sensiblement leur APD dans les années à venir.

En 2001, les pays de l'OCDE ont consacré ensemble 52,34 milliards de dollars à l'aide publique au développement (APD). Ce montant correspond à 0,22% de la somme de leurs revenus nationaux bruts.

Si l'on ne considère que le pourcentage du RNB que les différents pays consacrent à l'APD, la moyenne est de 0,4%.

Aide publique au développement des pays de l'OCDE en 2001

En pour cent du revenu national brut





La coopération au développement profite à tout le monde

L'argent, 1,4 milliard de francs, que la Confédération investit chaque année dans la coopération au développement est **destiné en priorité aux plus démunis**. Pourtant, les Suisses profitent aussi de ces dépenses et du travail de la DDC: la mondialisation étant une réalité, le bien-être de chacun dépend toujours davantage de la garantie de conditions de vie décentes pour tous. **En luttant contre la pauvreté, la coopération au développement s'attaque aux principales causes de l'explosion démographique, de la destruction de l'environnement et des flux migratoires**. En promouvant les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, elle contribue à instaurer la paix et la stabilité et, par conséquent, à accroître la sécurité mondiale.

Lorsque le développement permet aux pauvres de manger à leur faim, ils prennent l'initiative d'améliorer encore leur situation; lorsque les enfants vont à l'école, ils contribuent à diffuser le savoir; lorsqu'un nouveau pouvoir d'achat est créé, il stimule l'économie; et lorsque les gens peuvent croire en l'avenir, rien ne les pousse à émigrer. Pour toutes ces raisons, les activités de la DDC ont aujourd'hui une portée qui dépasse largement les objectifs de la politique extérieure.

Mais la coopération au développement a aussi des **effets éminemment bénéfiques pour l'économie suisse**: selon divers calculs, chaque franc alloué à l'aide publique au développement augmente de 1 franc 50 le revenu national brut. De plus, la coopération au développement génère une demande de biens et de services qui assure entre 13 000 et 18 000 emplois en Suisse.

Prévu jusqu'en 2007, le nouveau crédit de 4,4 milliards de francs fournit à la DDC les moyens de poursuivre ses efforts, déjà couronnés de succès, pour atténuer la pauvreté. Le montant et la durée du crédit lui permettent aussi bien d'investir dans des programmes d'envergure prévus à long terme que de réagir rapidement face à de nouvelles situations. Comme jusqu'ici, la DDC s'emploiera à mener ses activités avec compétence et en étroite collaboration avec la communauté internationale.

APD**Aide publique au développement**

Selon la définition de l'OCDE, l'Aide publique au développement désigne toutes les sommes d'argent qui sont

- versées par des organismes publics (Confédération, cantons et communes);
- adaptées à la situation des bénéficiaires (dons ou prêts à des conditions préférentielles);
- affectées en priorité au développement économique et social et
- destinées à des pays ou à des régions qui figurent sur la liste des pays en développement de l'OCDE.

Biens publics mondiaux (Global Public Goods)

Les biens publics mondiaux sont des biens dont l'usage est universel. Ils sont donc en principe accessibles à tous les êtres humains et disponibles aussi pour les générations futures. Ils englobent les biens environnementaux (climat, couche d'ozone, etc.), les biens produits par l'homme (normes et principes universels, tels les droits de l'homme et le savoir) et le contexte mondial (paix, santé, stabilité financière, libre-échange, justice sociale, durabilité, etc.).

Mondialisation

Processus qui tend à accentuer les relations et les interdépendances entre pays, économies et personnes, en raison de l'accroissement rapide des échanges de biens et de capitaux, ainsi que de l'accélération des moyens de transport et de communication.

Objectifs du Millénaire pour le développement

(Appelés aussi Objectifs internationaux de développement) Objectifs reconnus par les principaux acteurs de la scène mondiale (G8, ONU, Banque mondiale, etc.) et que la communauté internationale entend réaliser d'ici à 2015. Qu'ils s'intitulent Objectifs internationaux de développement (International Development Goals – www.paris21.org/better-world/goals.htm) ou Objectifs du Millénaire pour le développement (www.developmentgoals.org ou www.un.org/french/millennium-goals/), ils comprennent les points suivants:

- réduire l'extrême pauvreté et la faim
- assurer l'éducation primaire pour tous
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle
- combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- assurer un environnement durable
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement

OCDE**Organisation de coopération et de développement économiques**

L'OCDE regroupe trente pays membres dans un cadre qui leur donne la possibilité d'examiner, d'élaborer et d'affiner leurs politiques, en particulier leur politique de développement. Dans le contexte actuel de mondialisation, elle permet aux gouvernements de comparer leurs expériences, d'échanger des informations et d'élaborer ensemble des solutions. De plus, divers organes de l'OCDE se consacrent à des thèmes qui relèvent de la politique du développement.

Les membres de l'OCDE

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Suède, Suisse, Turquie

Thèmes prioritaires de l'OCDE

- bonne gouvernance (État de droit, droits de l'homme, démocratisation, décentralisation, égalité des sexes)
- prévention et résolution des conflits
- pays à bas revenu
- pauvreté et développement social
- développement durable
- financement du développement et APD
- cohérence des politiques de développement
- harmonisation des procédures de gestion de l'aide
- évaluation

SMDD**Sommet mondial sur le développement durable**

Du 26 août au 4 septembre 2002 s'est tenue à Johannesburg la plus grande conférence jamais réunie par les Nations unies: le Sommet mondial sur le développement durable. Faisant suite au Sommet de la Terre de Rio (1992), le Sommet de 2002 a souligné l'importance des trois piliers du développement durable: préservation des ressources naturelles, développement social et développement économique.

(www.johannesburgsummit.org)

Photographies

Couverture	CICR / Halvor Fossum Lauritzen; ARGUS / Kay
Page 1	CICR / Sándor Horvath; Daniel Maselli
2	DDC / Ana Feric; IMAGES.DE / Giribas
3	DDC / Toni Linder
4	UN / DPI PHOTO, John Isaac; ARGUM / Thomas Einberger
5	CICR / Priska Spoerri; CORBIS / Tim Thompson
6	DAS FOTOARCHIV / BLACK STAR / Stubbs; DDC / Daniel Schwartz
7	IMAGES.DE / Nico Schmidt; DDC / Daniel Schwartz
8	CICR / Sándor Horvath; ARGUM / Thomas Einberger
9	DDC / Toni Linder; DAS FOTOARCHIV / Hacky Hagemeyer
10	DDC; Peter Messerli
13	DDC / Brigitte Lustenberger
15	DAS FOTOARCHIV / Sebastian Bolesch; DDC

DDC
Domaine Politique de développement
et Coopération multilatérale
Freiburgstrasse 130
CH-3003 Berne
Téléphone +41 (0)31 322 44 12
e-mail info@deza.admin.ch

www.ddc.admin.ch